

N°15 - Décembre 2022



L'année 2022 a été plus courte pour l'animation Natura 2000, seulement de mars à décembre, ce qui n'a pas empêché l'équipe d'animation (ADASEA du Gers, CPIE Pays Gersoises et CNPF Occitanie) de réaliser plusieurs événements pour les 30 ans du réseau Natura 2000 et de poursuivre les actions d'accompagnement.

En attendant la mise en place de la programmation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023-2027, les agriculteurs engagés ont pu renouveler leur contrat en 2022.

Le transfert de la compétence des sites Natura 2000 à la Région prévu au 1er janvier 2023 soulève encore de nombreuses interrogations notamment sur la future organisation et la présence de la Région auprès des acteurs du site Natura 2000.

La poursuite de l'animation Natura 2000 est primordiale pour pouvoir participer au maintien de l'élevage qui contribue à la préservation des paysages des coteaux de l'Astarac.

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

Retrouvez les actualités du site natura sur internet

<http://gers.n2000.fr/>

Jean-Marc ROGER , Maire de LAMAGUERRE

Président du comité de pilotage local du site Natura 2000

Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

Dans le cadre de la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à la simplification de l'action publique locale, le gouvernement transfère aux Régions la gestion des aires protégées formant le réseau Natura 2000, au 1er janvier 2023.

La Région Occitanie se voit donc confier la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres. Elle gèrera également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles.

L'État, quant à lui, conserve les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences. Il aura la charge de gérer les aides surfaciques du FEADER, dont les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec), qui sont un levier important de la gestion des sites Natura 2000 terrestres.

En cette fin d'année 2022, des discussions sont toujours en cours entre l'État et la Région sur certaines modalités de ce transfert. De ce fait, l'année 2023 sera une année de transition pour la Région Occitanie.

Malheureusement, la Région Occitanie ne sera pas en mesure de faire débuter l'animation du site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse dès janvier mais plutôt au second semestre 2023. Toutefois, un financement de la DREAL sera assuré pour la mise en place des MAEC 2023.



La vie du site Natura 2000 en résumé



Animations pédagogiques et sensibilisation

Animations scolaires

En 2022, les classes de CP et de CE1-CE2 de l'école de Saramon ont bénéficié de 3 séances de sensibilisation sur l'environnement par le CPIE Pays Gersois. La thématique abordée était la ressource essentielle pour la vie : l'eau. Ils ont donc pu découvrir par des ateliers et des jeux les différents états de l'eau, son cycle naturel mais aussi son utilisation par l'Homme.

Après les 2 séances en classe, les 40 élèves ont effectué une sortie pour reconnaître les fleurs associées au milieu aquatique, rechercher les traces et indices laissés par la faune et aborder la chaîne alimentaire.

Les élèves ont pu faire de nombreuses observations (hérons cendrés, libellules, grenouilles, ...). Ces moments de connexion avec la nature sont toujours très appréciés par les enfants et les enseignants.



À la découverte de la Vallée et des coteaux de la Lauze

Sur le « sentier à p'art », balisé au sein de la commune de Simorre, le CPIE Pays Gersois a fait découvrir au 12 participants les différents milieux composant les coteaux, typiques des paysages gersois. Cette balade serpente au sein du site Natura 2000 en mettant en évidence la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire et leurs espèces. Les participants étaient à l'écoute et particulièrement intéressés par la découverte du territoire et les thématiques abordées. Cette animation était organisée en partenariat avec l'office de tourisme Coteaux Arrats Gimone.

Les chauves-souris du site Natura 2000

A l'occasion de la nuit internationale de la chauve-souris, l'ADASEA du Gers et le CPIE Pays Gersois ont organisé le 09 septembre, une soirée sur le thème des chiroptères. Après une présentation générale de ces mammifères volants, le film « La Barbastelle d'Europe » a permis au public d'illustrer le cycle de vie de cette espèce. Un long temps d'échange truffé de questions diverses et variées a permis d'échanger sur les chauves-souris, si souvent décriées. Pour finir cette soirée 3 petits groupes se sont baladés dans le village pour observer et écouter les chauves-souris à l'aide de détecteurs.

Cette soirée a suscité un fort engouement local puisque plus de 70 personnes étaient présentes. Un succès montrant clairement le désir de beaucoup d'en connaître davantage sur ces petits mammifères rendus intrigants par leur discrétion et de mauvaises légendes.

A la découverte de la Vallée et des Coteaux de la Lauze

Promenade commentée sur la richesse faunistique et floristique du site Natura 2000.

Le 30 juillet

Départ : 10h du bureau d'information touristique de Simorre

Gratuit

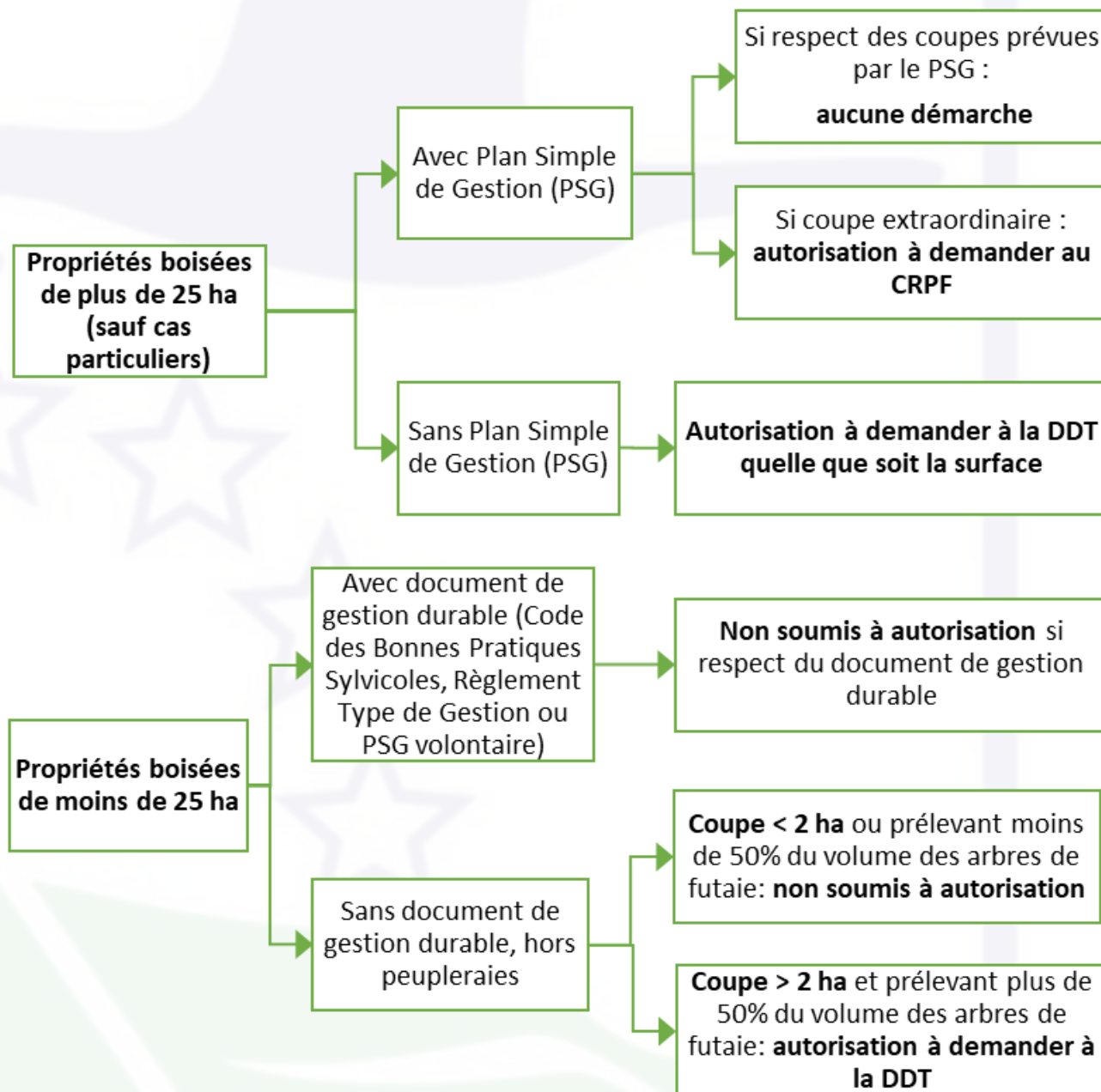
Sur inscription auprès de l'Office de tourisme Coteaux Arrats Gimone : 05 62 67 77 87



La réglementation des coupes forestières évolue

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une coupe est une intervention sylvicole de gestion forestière. Le propriétaire forestier est tenu de respecter un certain nombre de règles lorsqu'il envisage de couper ses boisements. Depuis septembre 2022, un arrêté préfectoral fixe un nouveau seuil de coupe.

Les coupes sont soumises à autorisation selon le schéma suivant :



Après toute coupe rase supérieure à un hectare, si la régénération n'est pas suffisante, la reconstitution est obligatoire.

Pour toute surface, la destination forestière doit être conservée pour ne pas caractériser un défrichement.

Attention sur les sites Natura 2000, les seuils ou les modalités peuvent être différentes pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Pour rappel, le seuil de défrichement est fixé à 0,5 ha sur les sites Natura 2000.

Pour toutes informations complémentaire sur la réglementation forestière, contacter :

- ✓ L'antenne du Gers du CRPF (05 62 61 79 16), Florent NONON (florent.nonon@cnpf.fr)
- ✓ Le Service Forêt de la DDT du Gers (ddt-stp-foret@gers.gouv.fr ; 05 62 61 47 40)

Sur un site Natura 2000, le propriétaire peut bénéficier d'une aide financière pour le maintien d'éléments boisés d'intérêt en réalisant un contrat Natura 2000 forestier. Contacter l'ADASEA du Gers pour plus d'informations.

MAEC 2022 et nouvelle programmation MAEC pour 2023

L'année 2022 était une nouvelle fois une année de transition pour les MAEC en attendant la nouvelle PAC et la nouvelle programmation des MAEC. Seulement les agriculteurs avec des contrats arrivant à échéances en 2022 avaient la possibilité de renouveler leurs engagements, 5 ans pour les mesures de conversion et maintien de la prairie et 1 an pour les mesures de gestion.

Au total, 24 agriculteurs ont renouvelés leur engagement sur près de 345 hectares.



Pour rappel sur la période 2018-2022, près de 70 agriculteurs sont engagés dans les MAEC pour 1 160 hectares de prairies et landes engagés dans une gestion favorable (retard de fauche, ajustement du pâturage, conversion de terres arables en prairies, gestion de mares, ...) aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire visés par Natura 2000

L'ADASEA du Gers a déposé le 30 septembre, une réponse à l'appel à projets de la DRAAF pour le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2025. Le PAEC déposé intitulé Coteaux Gascons Astarac est formé de plusieurs territoires dont l'un est le site Natura 2000 Vallée et coteaux de la Lauze.

De façon générale, les mesures proposées viseront les mêmes objectifs (gestion par pâturage, retard de fauche, conversion de culture en prairie, ...) avec de nouveaux contrats d'une durée de 5 ans.

Au moment d'écrire ce bulletin, nous attendons le retour officiel de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique sur l'enveloppe demandée pour ce territoire Natura 2000 pour 2023, 2024 et 2025 ainsi que les différentes modalités de mise en place.

Une réunion d'information aura lieu en début d'année pour présenter cette nouvelle programmation des MAEC, l'ensemble des mesures et les conditions d'éligibilité.

Pour en savoir plus

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

3 chemin de la Caillaouère
CS 70161 32003 AUCH CEDEX
a032@adasea.net — 05 62 61 79 50
Site internet: <http://www.adasea32.fr/>
Contact : Benjamin LONG & Hugo GIRARD

Sensibilisation grand public et scolaires

CPIE Pays Gersois

16 Rue Delort
32300 MIRANDE
contact@cpie32.org — 05 62 66 85 77
Site internet: <http://www.cpie32.org/>

Conseil de gestion forestière

CRPF Occitanie

3 chemin de la Caillaouère
CS 70161 32003 AUCH CEDEX
Contact : Florent NONON
florent.nonon@cnpf.fr — 05 62 61 79 16
Site internet: <https://occitanie.cnpf.fr/>

Services de l'État

Direction Départementale des Territoires du Gers

1 place du Foirail
32009 AUCH CEDEX
Contact : Rémy OUSTRIERES
ddt-stp-environnement@gers.gouv.fr
05 62 61 47 40



DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Division Biodiversité méditerranéenne et continentale
Site de Montpellier
520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007,34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Contact : 04 34 46 66 45
Nathalie LAMANDE



Animation et bulletin
financés par

